

Journal of the Canadian Historical Association
Revue de la Société historique du Canada



Discours de la présidente : Histoire comparée, histoire plus vraie ? Quelques balises et des promesses d'avenir

Nadia Fahmy-Eid

Volume 7, Number 1, 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/031099ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/031099ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0847-4478 (print)

1712-6274 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fahmy-Eid, N. (1996). Discours de la présidente : Histoire comparée, histoire plus vraie ? Quelques balises et des promesses d'avenir. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 7(1), 3–18. <https://doi.org/10.7202/031099ar>

Article abstract

The author takes a look back over her own work to suggest that the search for truth is consistently the validating basis for historical inquiry. Like several other authors, she tries to keep her distance from what she perceives as excessively narrow debates over positivism and relativism. She sings the praises of inquiry centred at once on the subject of the research rather than the researcher, on the possibility (however limited or temporary) of generalizing from events and, finally, on the requirement to account for context. Echoing Marc Bloch and his followers, she views comparative history as a special means of achieving such partial theoretical constructions. In closing, she proposes that comparison is already at the centre of debate on gender in women's history, but to reach its full potential, the process should become less abstract.

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE PRESIDENTIAL ADDRESS

Histoire comparée, histoire plus vraie? Quelques balises et des promesses d'avenir

NADIA FAHMY-EID

L NE S'AGIRA PAS D'UNE RÉFLEXION SUR UNE THÉORIE GLOBALE DE L'HISTOIRE, et moins encore du bilan achevé d'un cheminement personnel bien circonscrit. Peut-on d'ailleurs transférer vraiment aux générations qui nous suivent les fruits d'une prétendue « sagesse » intellectuelle acquise au fil des ans? J'en doute fort. D'abord parce que, on le sait, chaque génération d'historiennes et d'historiens réinvente ses propres points de repères et sa vision du monde. Ensuite, parce que cette prétendue sagesse, acquise à partir d'un cheminement personnel ou collectif, n'est jamais assez achevée pour s'attribuer une aura de finitude quelconque.

Mon but ici est bien plus modeste. En me référant à quelques orientations majeures de l'historiographie contemporaine, et aussi en scrutant mon propre cheminement intellectuel, j'essaierai de dégager des réflexions d'ordre méthodologique qui pourraient constituer, je le souhaite du moins, le point de départ de futures discussions et aussi de remises en question enrichissantes. Les questions qui seront soulevées se rapporteront à quelques problèmes théoriques et pratiques auxquels font souvent face les gens du métier, un métier que nous avons constamment hésité à définir comme relevant de l'art ou de la science.

Je tenterai de répondre à quelques-unes des interrogations que je soulèverai en passant par trois étapes successives. Tout d'abord, je reviendrai brièvement sur une question qui reste, à mon avis, cruciale: si l'histoire se doit de dire vrai, jusqu'à quel point est-elle en mesure de le faire? Abordée de façon plus modeste ou plus réaliste, cette question pourrait se formuler ainsi: à quelles conditions l'histoire peut-elle espérer offrir un contenu qui soit le plus véridique possible? Je traiterai alors de quelques promesses, mais aussi de certaines limites inhérentes à cette volonté de dire vrai.

La deuxième étape de cet exposé suggérera quelques pistes de réflexion autour de l'outil particulier que constitue, parmi d'autres bien sûr, l'histoire comparée. Il s'agira, en fait, d'une réflexion à haute voix sur les problèmes théoriques et pratiques que permet de résoudre un tel outil, mais aussi sur les difficultés qui y sont parfois liées. À ce niveau, je dresserai un bilan assez bref qui renverra surtout aux auteurs-es qui ont traité d'histoire comparée sous un angle théorique et méthodologique. Il est vrai que ce bilan me renvoie aussi à ma propre expérience de chercheuse qui a eu l'ambition de pratiquer à quelques reprises une approche d'histoire comparée.

Enfin, la dernière partie de ma réflexion puisera dans quelques expériences situées dans un champ qui m'est plutôt familier, celui de l'histoire des femmes. Ce champ constitue un choix approprié dans la mesure où l'on y observe un recours fréquent à l'histoire comparée, même s'il s'agit souvent d'une pratique qui est de l'ordre du non dit.

Comme vous allez pouvoir le constater, cet exposé a l'ambition de soulever quelques questions significatives sur la vérité de l'histoire sans prétendre pour autant y apporter des réponses définitives.

L'incontournable question de la « vérité » de l'histoire¹

Je ne pense pas – et ne le souhaite guère non plus – que les historiennes et les historiens se lancent un jour dans des débats tellement poussés sur la scientificité/vérité de l'histoire qu'ils et elles risquent d'y perdre leur âme . . . et surtout le souci de la pratique concrète de leur métier. Mais cette crainte reste vraiment hypothétique, dans la mesure où nous, gens de ce métier, restons bien conscients que nos intérêts, tout comme nos compétences, se situent souvent ailleurs. Je ne crois donc pas que les discussions d'ordre épistémologique l'emportent jamais chez nous sur des objectifs de réflexion et de recherche à caractère empirique. *Faire de l'histoire*, un ouvrage devenu presque un classique, porte à cet égard un titre significatif.² Nous continuons à *penser* l'histoire, tout en la *faisant*, ce qui représente au fond, deux facettes complémentaires d'une même opération intellectuelle.

Ce qui est plus nouveau, cependant, c'est la légitimisation croissante qui est accordée, depuis trois décennies au moins, à la théorisation de notre pratique. Interdisciplinarité consciente et désirée ou simple effet du cotoiement

¹ Les réflexions qui suivront se situent dans le prolongement de celles qui ont alimenté mon article intitulé « Histoire, objectivité et scientificité. Jalon pour une reprise du débat épistémologique, » *Histoire sociale/Social History*, vol. XXIV, no. 47 (mai 1991): 9-34. On pardonnera à l'auteure de revenir, au début de la présente étude, sur une ou deux interrogations qui étaient au cœur de l'article précité. Leur rappel demeure un préalable obligé à la reprise d'un débat qui a cependant l'ambition d'aborder aussi des questions nouvelles et surtout de les traiter sous un angle différent.

² J. Le Goff et P. Nora, dir., *Faire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1974, 3 vol.

obligé de l'histoire avec les autres sciences humaines, le résultat est le même: la pensée et l'écriture de l'histoire sont désormais bel et bien « contaminées » par le souci de théorisation des disciplines connexes. Hypothèses théoriques, problématiques, définitions des concepts à l'oeuvre dans les analyses historiographiques constituent aujourd'hui un outillage normal dont pourtant seulement une minorité de nos prédécesseurs au début de ce siècle s'embarraient vraiment. Désormais, ces instruments, parfois encombrants faut-il l'avouer, sont devenus des outils de travail à usage courant; seuls quelques rares tenants d'une histoire strictement empirique refuseraient encore de les considérer comme indispensables.

Parmi les multiples questionnements que suscite, depuis quelques décennies, la réflexion épistémologique sur l'histoire, celui de la vérité de ses énoncés alimente tous les autres. Peut-être est-ce parce que ce questionnement reste, au fond, le plus fondamental qu'il nous interpelle en premier. C'est lui qu'on retrouve à la source de notre ambition d'attribuer à nos conclusions de recherche un certain caractère de généralisation, même si cette dernière est estimée par nous, et avec raison, comme à la fois partielle et provisoire.

Ce double objectif de dire vrai, et de le faire à une échelle plus généralisable, et donc plus étendue, nous renvoie moins au problème de la subjectivité du sujet historien qu'à la vérité/objectivité des énoncés relatifs à son objet de recherche. Jacques Le Goff l'exprime en ces termes:

L'impartialité ne requiert que de l'honnêteté de la part de l'historien, l'objectivité suppose davantage. Si la mémoire est un enjeu du pouvoir, si elle autorise des manipulations conscientes ou inconscientes, si elle obéit aux intérêts individuels ou collectifs, l'histoire, comme toutes les sciences, a pour norme la vérité.³

On constate, cependant, que même lorsque la nécessité de se conformer à cette norme de vérité n'est pas remise en question, les difficultés qui en découlent sont parfois esquivées par le biais d'un transfert fréquent: bien des historiens qui commencent à traiter de l'objectivité du produit de la recherche historique, soit de la vérité de l'objet historiographique, orientent très vite leur réflexion vers l'objectivité du sujet historien. Le glissement qui s'opère alors au niveau de l'argumentation se centre désormais sur l'historien ou l'historienne comme sujet, sur ses choix idéologiques, sa bonne ou sa mauvaise foi, etc. La réponse à un problème épistémologique est alors transformée en une argumentation sur l'éthique du sujet historien. Si des philosophes de l'histoire comme William Dray ou Paul Ricoeur sont bien conscients du choix qu'ils opèrent en traitant de l'objectivité de l'historien dans le sens limité d'une non-subjectivité, ce n'est pas toujours le cas chez d'autres historiens comme Henri-Irénée Marrou,

3 J. Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1977-1986, p. 198.

Paul Veyne, ou même Michel De Certeau⁴. Quant à Paul Ricoeur, il évite l'équivoque attachée à la notion d'objectivité lorsqu'il l'utilise dans le sens de scientificité. Pour ce faire, il renvoie à l'histoire comme discipline, et non à ceux ou celles qui la pratiquent :

Nous attendons de l'histoire une certaine objectivité, l'objectivité qui lui convient... Cela ne veut pas dire que cette objectivité soit celle de la physique ou de la biologie: il y a autant de niveaux d'objectivité qu'il y a de comportements méthodiques.⁵

Quel que soit le niveau d'objectivité ou de vérité visé, nous savons toutes et tous qu'en histoire, cette objectivité reste pour nous un devoir; j'irais même jusqu'à dire qu'elle est le fondement même de la légitimation de notre pratique. Je citerai encore une fois à cet égard Jacques Le Goff qui affirmait récemment dans son dialogue avec l'historien Marc Heurgon: « . . . je crois tout de même à la vérité historique, bien qu'il ait été de bon ton de dire le contraire. Si nous ne posons pas au moins l'horizon d'une vérité à atteindre, le travail n'est tout simplement pas valable. »⁶

Dans un ouvrage paru récemment, l'historien Antoine Prost affirme à son tour: « derrière la posture à la mode du scepticisme désabusé, tous [les historiens] sont persuadés du bien-fondé de leurs analyses, tous croient à la vérité de ce qu'ils écrivent. »⁷

Il nous restera, quant à nous, à réfléchir sur *les conditions*, et donc sur *les obligations*, qui découlent de notre ambition de dire l'histoire de la façon la plus vraie possible.

Le passage d'une vérité historique totale et définitive à des vérités partielles et provisoires. La voie réaliste de la généralisation partielle.

Parmi les historiens anglophones qui ont traité de l'objectivité/vérité de l'opération historique, et surtout de la place de la généralisation dans la démarche historique, Edward Carr reste un de ceux qui a eu le mérite d'élaborer clairement une problématique sur ce sujet. Traçant une ligne mitoyenne entre les vaines exigences des théories positivistes et le scepticisme sans issue des relativistes, il conclut à un souci de généralisation sous-jacent à toute démarche historique, affirmant à cet égard: « ce n'est pas l'unique qui intéresse l'historien, mais ce qui est général dans l'unique. »⁸ C'est ce souci, nous

4 On relève fréquemment un tel glissement de sens aussi bien dans l'argumentation d'H.-I. Marrou, cf. *De la connaissance historique* (Paris, Seuil, 1956) que dans celle de P. Veyne, cf. *Comment on écrit l'histoire* (Paris, Seuil, 1971) et aussi de M. De Certeau, « L'opération historique, » dans J. Le Goff et P. Nora, *op. cit.*, p 3-41.

5 P. Ricoeur, *Histoire et vérité*, Paris Seuil, 1955-1964, p. 23-24.

6 Jacques Le Goff, *entretiens avec Marc Heurgon*, Paris, La Découverte, 1996.

7 A. Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p. 287.

8 E. H. Carr, *Qu'est-ce que l'histoire?*, Paris, Éd. La Découverte, 1988 (traduction de *What is History?*, Londres, MacMillan Press, 1961), p. 118.

rappelle-t-il, qui guide notre hiérarchisation des causes et nous permet de différencier entre les plus profondes, celles qui appartiennent à l'ordre du généralisable, et les autres, moins importantes, qui revêtent manifestement un caractère accidentel ou superficiel (i.e. le fameux exemple du nez de Cléopâtre).

Ils sont peu nombreux, cependant, les historiens qui ont eu, à la manière de Carr, le souci de souligner dans cet aspect de la démarche historique le non dit théorique d'une pratique pourtant commune. Chez les philosophes toutefois, les débats autour de la causalité et de la généralisation en histoire n'ont jamais cessé d'occuper le devant de la scène. Mais, il est significatif de noter que les conclusions, à cet égard, ne furent pas toujours aussi tranchées que certains l'ont laissé croire. On a eu rarement d'un côté les opposants acharnés à la nature scientifique de l'histoire et de l'autre les défenseurs inconditionnels de ses titres de noblesse dans ce domaine. Le débat Hempel/Dray est éloquent à ce sujet.⁹ Ainsi, malgré la rigidité des positions initiales de Carl Hempel, sur la nécessité incontournable du recours aux lois générales (« covering laws ») pour asseoir la crédibilité de l'explication historique,¹⁰ malgré sa credo en l'unicité du modèle et de la méthode scientifiques, ce tenant déclaré du positivisme acceptera de réfléchir, par la suite, sur l'opération historique telle qu'elle se pratique dans les faits. Ce qui renvoie invariablement aux ambiguïtés, mais aussi aux limites et aux contraintes de la démarche historique. On sait comment Hempel sera alors amené à attribuer une légitimité à ce qu'il désigne comme des « schémas explicatifs » en histoire et à parler désormais du recours non plus à des lois générales, mais à des « hypothèses de probabilité. »¹¹ De son côté, tout en affirmant que les historiens ne pourraient pas, même s'ils le voulaient, recourir à des lois générales pour élaborer une explication causale, William Dray continue à défendre l'idée d'une possible « explication rationnelle » en histoire.¹²

9 Pour une synthèse pertinente des enjeux théoriques liés aux discussions entre C. Hempel et W. Dray, voir R. Aron, *Leçons sur l'histoire*, Paris, Éd. de Fallois, 1989, p. 134-149. Voir aussi G. H. Wright, « Two Traditions, » dans *Explanation and Understanding*, New York, Cornell University Press, 1971.

10 C. G. Hempel, « The Function of General Laws in History, » dans D. Gardiner, éd., *Theories in History*, New York Free Press, 1959, p. 344-356.

11 C. G. Hempel, « Reasons and Covering Laws in Historical Explanation, » dans S. Hook, éd., *Philosophy and History. A Symposium*, New York, New York University Press, 1963, p. 143-163.

12 Il est à noter, cependant, que pour W. Dray, cette rationalité imputée aux causes renvoie moins à une logique de l'historien qu'à la logique propre de l'action ou de l'acteur. Il demeure toutefois que l'idée même de rationalité de l'explication causale en histoire n'est pas tout-à-fait absente d'une telle approche. Voir à cet égard, W. Dray, *Perspectives on History*, London, Routledge and Kegan Paul, 1980; aussi, W. Dray, *La philosophie de l'histoire*, Ottawa, Éd. Université d'Ottawa, 1981. G. H. Von Wright acceptera le modèle Dray, mais modifié. À

Raymond Aron, quant à lui, ne renvoie pas à dos les thèses positiviste et relativiste que lorsqu'il les estime trop strictes et sans nuance. Aussi le concept de « schéma explicatif » proposé par Hempel lui paraît acceptable dans la mesure où il traduit assez bien la pratique usuelle des historiens. Quant à « la logique de l'action » telle que définie par Dray, elle peut mener à une intelligibilité accrue, reconnaît Aron. Cependant, le recours à une telle notion suppose une démarche épistémologique qui accepte de ne pas se limiter à une compréhension intuitive de l'action ou à une simple empathie à l'endroit de l'acteur. La démarche de compréhension assumée par l'historien, nous dit Aron, repose plutôt sur un processus où intervient une part importante de raisonnement et d'analyse critique.¹³

Cependant, pour interpréter adéquatement le comportement de l'acteur, il faudrait le situer dans un contexte explicatif plus large nous dit Aron. Dans un tel processus, ce n'est plus l'empathie qui est vraiment à l'oeuvre, mais une véritable explication causale qui repose sur une mise en rapport de la partie au tout. Enfin, l'historien n'est en mesure de délimiter et de prendre en compte ce tout, qu'est le contexte, qu'à partir d'une certaine distanciation; un privilège auquel l'acteur passé ne pouvait lui-même accéder. S'agit-il pour autant d'une vision de l'histoire à prétention totalisante? Pas du tout, répond Aron, puisque l'historien ne peut appréhender le contexte dans sa totalité et ne peut espérer accéder, en fait, qu'à une portion minime de ce tout.¹⁴

Faut-il pour autant se résigner à une perspective purement relativiste de l'histoire et lui nier, de ce fait, toute prétention à la scientifique? Non, répond Aron, même si l'historien n'accède qu'à une partie du tout, et même si le choix et la vision de cette partie diffèrent d'un historien à l'autre – et aussi d'une génération à l'autre. Mais, malgré le fait que la perception et la restitution du passé ne sont jamais les mêmes, l'historien qui en prend conscience peut continuer à viser à une explication à caractère scientifique. Il lui faut, cependant, pour y parvenir, se soumettre aux rigueurs de la critique philosophique (entendre chez Aron une critique épistémologique).¹⁵ Il lui faut également se plier à

« l'explication rationnelle » de Dray, il substitue toutefois l'hypothèse du « syllogisme logique » avancée par Elisabeth Anscombe. Voir à ce sujet G. H. Wright, *op. cit.*, p. 26-27.

13 R. Aron, *op. cit.* Voir aussi Sylvie Mesure, *Raymond Aron et la raison historique*, Paris, Vrin, 1984.

14 Au sujet de la nécessaire mise en contexte pour assurer une explication causale plus complète et à propos des débats qui se rapportent à cette notion, voir David Boucher, *Texts in Context*, Boston, Martimes Nijhoff Publishers, 1985.

15 Au sujet de l'importance de la critique dans la recherche d'une vérité de l'histoire, je soulignerais la place centrale qu'occupe le rapport entre science et critique dans l'épistémologie de Karl Popper, aussi bien que dans celle de Pierre Bourdieu qui renvoie à son tour à Gaston Bachelard. Voir à ce sujet le bref bilan dressé dans: N. Fahmy-Eid, *op.cit.*, p. 21-27.

des standards méthodologiques qui assurent la scientificité et donc la validité des moyens mis en œuvre pour établir la preuve.¹⁶

On pourrait résumer ainsi ce rapide survol théorique:

1) On devrait raisonnablement accepter *l'idée d'une histoire* sinon vraie du moins, dans la perspective du rationalisme critique, *la plus vraie possible*. Cette vérité, toujours provisoire, ne se rapporte pas ici au *sujet* historien, mais à son *objet* de recherche et aux moyens méthodologiques adoptés pour établir la crédibilité de ses résultats de recherche.

2) On peut, sans paraître verser dans un positivisme rétrograde, reconnaître à l'histoire la capacité, même limitée, de construire des schémas explicatifs. La *compréhension* (subjective ou intuitive) en histoire peut ainsi déboucher sur une *explication rationnelle* des événements, explication qui repose en fait sur une capacité de généralisation à la fois partielle et également provisoire.¹⁷

3) Le processus de l'explication en histoire repose sur un effort permanent de *contextualisation* qui renvoie, sur une base dialectique, de la partie (acteur ou événement) au tout, soit du texte au contexte, même si ce tout ne peut jamais être appréhendé qu'en partie et que les moyens de cette appréhension diffèrent d'un sujet-historien à l'autre et aussi d'une époque à l'autre.

Il me restera à analyser, à cette étape, les ressources qu'offre l'histoire comparée pour atteindre les objectifs évoqués ici, soit ceux d'une histoire plus vraie, plus explicative et surtout inscrite dans un contexte à la fois plus large et plus signifiant.

L'histoire comparative: quelques balises sur une voie d'avenir

Il serait utile de rappeler ici de façon succincte quelques perspectives élaborées par des historiens, et parfois aussi par des sociologues, sur l'outil que représente l'histoire comparée. Nous nous arrêterons sur les principaux paradigmes qui, depuis près de deux décennies, reviennent le plus souvent sous la plume de ceux et celles qui ont réfléchi sur cette forme d'histoire. Ce faisant, nous verrons que, malgré quelques réserves, la grande majorité des auteurs qui ont réfléchi sur l'histoire comparée ont mis en évidence les avantages et les promesses d'avenir qu'elle comporte.

Notons tout d'abord que la majorité des auteurs qui traitent de cette forme d'histoire commencent par rendre hommage à la pensée et à l'œuvre pionnière de Marc Bloch dans ce domaine. Bien sûr avant Bloch, Émile Durkheim avait

16 Je mentionnerai à cet égard l'excellent article à caractère méthodologique de Gérard Bouchard, « La science historique comme anthropologie sociale. Plaidoyer pour une méthodologie, » dans D. Carr et al., éd., *La philosophie de l'histoire et la pratique historienne aujourd'hui*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1982, p. 3-17.

17 A. Prost, adopte également une perspective similaire; cf. *op.cit.* p. 285.

déjà affirmé dans ses *Règles de la méthode sociologique* que « la méthode comparative est la seule qui convient à la sociologie puisque c'est la meilleure pour découvrir des causalités et, ainsi, établir des lois. » De son côté Max Weber avait bien pratiqué cette forme d'histoire dans plusieurs de ses analyses sociologiques, quoique son ambition, comme le souligne Paul Veyne, a consisté plutôt à dégager des « possibilités objectives » (que les historiens aujourd'hui qualifieraient de « tendances ») qu'à établir, à proprement parler, des lois sociologiques comme l'aurait voulu Durkheim.¹⁸

Quant à Marc Bloch, véritable chef de file des historiens dans le domaine de l'histoire comparée, il avait déjà, en 1928, établi ainsi les objectifs qu'il assignait à cette forme d'histoire :

« Étudier parallèlement des sociétés à la fois voisines et contemporaines, sans cesse influencées les unes par les autres, soumises dans leur développement, en raison de leur proximité et de leur synchronisation, à l'action des mêmes grandes causes et remontant, partiellement du moins, à une origine commune. »¹⁹

Bloch allait même jusqu'à prédire un avenir très prometteur à ce type d'histoire : « L'histoire comparée, rendue plus aisée à connaître et à servir, animera de son esprit les études locales, sans lesquelles elle ne peut rien, mais qui, sans elle, n'aboutiraient à rien. » Et de conclure avec cette exhortation : « En un mot, cessons, si vous voulez bien, de causer éternellement d'histoire nationale à histoire nationale, sans nous comprendre. » On sait comment Marc Bloch a lui-même appliqué ce programme dans plusieurs de ses études.²⁰ Celles-ci ont, depuis plus de deux décennies déjà, constitué une référence obligée et un modèle inspirant pour tous les intellectuels intéressés à l'histoire comparative.²¹

Cependant, tout en soulignant les avantages multiples de l'histoire comparée, Marc Bloch tenait déjà à spécifier les conditions liées à sa mise en pratique. Pour lui, la comparaison doit porter idéalement sur « des sociétés à la fois voisines et contemporaines. » De plus, l'analyse comparative suppose également l'établissement d'un rapport dialectique avec les « études locales. »

18 P. Veyne, *op.cit.*, p. 197 et ss.

19 M. Bloch, « Pour une histoire comparée des sociétés européennes, » *Revue de synthèse historique*, 46 (1925) : p. 15-50.

20 Parmi les autres études d'histoire comparées de Marc Bloch, il y a bien sûr les « classiques » que sont : *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, A. Colin, 1931; *La société féodale*, Paris, A. Colin, 1939, 2 vol.; *Seigneurie française et manoir anglais*, Cahiers des Annales no. 16, Paris, A. Colin, 1960.

21 Voir en particulier, W. H. Sewell, jr., « Marc Bloch and the Logic of Comparative History, » *History and Theory*, 6, 1967, p. 208-218; A. O. Hill et B. H. Hill, jr., éd., « Forum Marc Bloch and Comparative History, » *American Historical Review*, LXXXC, 1980, p. 828-853; H. Atsma et A. Burguière éd., *Marc Bloch aujourd'hui. Histoire comparée et sciences sociales*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1990.

Depuis les quelques balises établies ainsi par Bloch, les avantages, mais aussi les mises en garde relatives à l'histoire comparée, n'ont cessé de cohabiter, même chez les défenseurs les plus convaincus de cette approche. Nous en rappellerons ici quelques-unes, puisées chez les auteurs qui ont traité le plus abondamment d'histoire comparée, surtout sous un angle méthodologique.²²

Theda Skocpol et Margaret Somers ont cherché à catégoriser l'histoire comparative de façon plus poussée que ne l'a fait – ou n'a eu le temps de le faire – M. Bloch lui-même.²³ Avec ces deux auteures, cette forme d'histoire ne se limite plus à l'étude de sociétés « à la fois voisines et contemporaines, » mais se définit plutôt par trois angles d'approche:

1) celui du type « Parallel Demonstration of Theory, » visant à prouver la validité d'une théorie à partir de multiples études de cas où les analogies l'emportent sur les contrastes,

2) celui du type « Contrast of Context » qui tend à démontrer la place et le rôle d'un objet particulier dans des contextes différents²⁴ et

3) celui du type « Macro-Causal Analysis » qui cherche à établir des rapports de causalité à grande échelle entre des structures ou des processus sociaux différenciés afin de vérifier la légitimité de nouvelles hypothèses théoriques ou encore de tester la validité des théories couramment admises.²⁵

Peu d'historiens ou d'historiennes ont poussé aussi loin que T. Skocpol et M. Sommers la catégorisation au sujet de l'histoire comparée. Ce qui ne les a pas empêchés d'y aller à leur tour de réflexions éclairantes sur le sujet, réflexions assorties, tout d'abord, de certaines mises en garde. Il s'agit, en premier lieu, de ne pas entretenir l'illusion que l'histoire comparative pourrait remplacer avantageusement ce que Marc Bloch appelait « les études locales. » David H. Fisher fut un des premiers à souligner, dans *Historians' Fallacies*,

22 La liste des auteurs qui se sont penchés sur l'histoire comparée s'étant beaucoup allongée depuis les deux dernières décennies, je me contenterai de me référer, dans les limites de cet article, à ceux qui ont réfléchi le plus systématiquement sur la méthodologie de l'histoire comparée.

23 T. Skocpol and Margaret Somers, « The Uses of Comparative History in Macrosocial Inquiry, » *Comparative Studies in Society and History*, 22, 1980, p. 174-197.

24 En matière de contextes différenciés (« Contrast of Context »), Skocpol et Sommers donnent, avec raison, en exemple les travaux de Clifford Geertz, surtout *Islam Observed: Religions Development in Morocco and Indonesia*, Chicago, Chicago University Press, 1971 et aussi Reinhard Bendix, *Nation-Building and Citizenship*, (1964), Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1977, ainsi que du même auteur, *Kings or people: Power and the Mandate to Rule*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1978.

25 Barrington Moore jr. dira au sujet de l'analyse macro-causale menée dans une perspective d'histoire comparée: « A comparative approach may lead to new historical generalizations, » mais aussi: « . . . too strong a devotion to theory always carries the danger that one may overemphasize the facts that fit a theory beyond their importance in the history of individual countries. » cf. *Social Origins of Dictatorship and Democracy: Lord and Peasant in the Making of the Modern World*, Boston, Beacon Press, 1966, p. XIII-XIV.

que le raisonnement analogique n'était pas à lui seul un élément de preuve et qu'il ne pouvait remplacer à cet égard le travail empirique, quel que soit le degré de difficulté que comporte ce dernier.²⁶ Geoffrey Barraclough rappellera à son tour que « l'analyse comparée ne remplace nullement l'étude détaillée de cas précis . . . »²⁷

D'autres auteurs tels Raymond Grew²⁸ et aussi Reinhard Bendix²⁹ insisteront sur la nécessité d'éviter les comparaisons de type global et d'identifier clairement les éléments précis de la comparaison. Cet objectif n'empêchera pas plusieurs auteurs d'insister également sur la nécessité de prendre en compte *le contexte* où se situent les objets comparés. Crew dira -avec raison- à cet égard :

« Proper concern for the complexity of a particular context may invite comparison of its major elements with many different cases; the task is then to see wholes and compare parts. »³⁰

En fait, c'est sur le plan méthodologique que les mises en garde se font le plus insistantes. Barraclough est le plus explicite à l'endroit du danger des conclusions trop généralisantes qui interdisent toute possibilité de vérification empirique. Il rappelle, comme bien d'autres d'ailleurs, que l'histoire ne peut pas prétendre dégager des analyses comparatives autre chose que des « tendances, » qu'il s'agisse d'analogies ou de contrastes.³¹ Enfin, des auteurs tels P. Veyne, R. Grew ou encore Lucette Valensi³² soulignent que l'histoire comparative n'a pas développé encore de méthodologie assez précise. « Une histoire très prometteuse, » dira Veyne, ajoutant toutefois « encore que l'idée qu'on s'en fait soit loin d'être claire. »³³

Les auteurs qui ont multiplié les mises en garde à l'endroit des limites ou du mauvais usage de l'histoire comparative ont toutefois, pour la majorité d'entre eux, tenu à souligner abondamment les multiples avantages liés à cette forme d'histoire. Certes, ils n'ont pas été jusqu'à affirmer de façon aussi péremptoire que le sociologue Guy E. Swanson que : « Thinking without comparison is unthinkable, »³⁴ mais ils signaleront, pour la plupart, que l'histoire comparative

26 D. H. Fischer, *Historians' Fallacies*, New York, Harper Torchbooks, 1970, p. 255.

27 G. Barraclough, *Tendances actuelles de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1980, p. 279.

28 R. Grew, « The Case for Comparing Histories, » *American Historical Review*, 84, 14, oct. 1980, p. 772-773.

29 R. Bendix, *Kings and People: and the Mandate to Rule*, *op.cit.*

30 R. Grew, *op.cit.*, p. 177.

31 G. Barraclough, *op.cit.*, p. 274-277.

32 L. Valensi, « Retour d'Orient. De quelques usages du comparatisme, » dans H. Atsme et A. Burguière, éd., *op.cit.*

33 P. Veyne, *op.cit.*, p. 84.

34 G. E. Swanson, « Framework for a Comparative Research: Structural Anthropology and the Theory of Action, » dans I. Vallier, éd., *Comparative Methods in Sociology*, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1971.

donne tout leur sens aux études de cas. Ils diront également qu'elle compense le décloisonnement trop poussé sur lequel débouche l'histoire spécialisée, cloisonnement qui risque de déboucher sur un éclatement du sens de l'histoire.

Des auteurs tels que R. Grew, W. H. Sewell jr., T. Skocpol et M. Sommers ou George M. Fredrickson³⁵ affirment, à la suite de Marc Bloch, que l'histoire comparative permet d'identifier des problèmes précis, de poser des questions pertinentes et d'arriver ainsi à tester les hypothèses explicatives de façon plus valable. G. Barraclough résume ainsi les richesses et les promesses de l'histoire comparée:

Comme « la philosophie de l'histoire, » l'histoire comparée se préoccupe moins du « comment » que du « pourquoi » des événements; lorsqu'elle interroge le passé, c'est pour y découvrir (par exemple) la nature du gouvernement, les formes d'organisation sociale, les causes des changements économiques, les racines de la créativité intellectuelle. Mais, à la différence de la « méta-histoire, » elle pose des questions précises, délimitées, sur un sujet déterminé qu'elle étudie de façon approfondie. Elle part de l'hypothèse que se lancer dans des théories générales sur la famille, la propriété, les coutumes juridiques, la division de la société en classes est une entreprise prématurée et, de ce fait, vouée à l'échec, tant que nous n'avons pas établi, en nous appuyant sur les données historiques les plus étendues possibles, la signification réelle de chacune de ces institutions et son mode de fonctionnement au sein de sociétés déterminées à des époques déterminées. Considérée sous cet angle, l'histoire comparée constitue la réponse moderne à la question du sens de l'histoire³⁶

C'est d'ailleurs à partir d'un bilan presque aussi positif qu'un auteur tel que Heinz-Gerhard Haupt pose la question du retard pris par l'École des Annales à suivre les conseils d'un Marc Bloch en matière d'histoire comparée.³⁷ Prudence excessive? Fidélité à la philosophie d'un Lucien Febvre qui prit tôt ses distances par rapport aux options de Bloch, affirmant plutôt qu'avant de s'engager dans la voie de l'histoire comparée il valait mieux attendre d'avoir produit « quelques bonnes monographies régionales nouvelles »?

Haupt se demande par ailleurs, comme l'avait fait, une décennie plus tôt, R. Grew,³⁸ si l'argumentation de la « spécificité nationale » n'avait pas constitué un prétexte pour plusieurs historiens français et américains afin d'éviter

35 G. M. Fredrickson, « Comparative History, » dans M. Kammen, *The Past Before Us*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1980, p. 457-473.

36 G. Barraclough, *op.cit.*, p. 270-271.

37 H.-G. Haupt, « La lente émergence d'une histoire comparée, » *Autrement*, 150-151, janvier 1995, p. 196-207.

38 R. Grew, « The Comparative Weakness of American History, » *Journal of Interdisciplinary History*, XVI, 1, été 1985, p. 87-101.

de franchir les frontières (ou les barrières?) étroites mais rassurantes des histoires nationales.

En ce qui concerne la perspective choisie pour le développement de cet exposé, nous retiendrons le fait que l'histoire comparative, malgré la prudence qu'impose son usage, demeure un outil privilégié pour écrire une histoire qui se déploie dans un cadre contextuel plus large et plus diversifié, une histoire susceptible de déboucher sur des formes variées de généralisations partielles, bref une histoire particulièrement avantageuse sur le plan de la vérité de ses énoncés, et donc de sa crédibilité.

Nous verrons, dans un deuxième temps, comment une certaine façon d'interroger l'histoire dans le champ particulier de l'histoire des femmes permet d'expérimenter le potentiel heuristique de l'histoire comparée.

Histoire comparée, histoire des femmes et post-modernité

Je considérerai ici le rôle potentiel de l'histoire comparative dans le développement de la réflexion relative à l'histoire des femmes. Je m'arrêterai surtout sur les derniers développements qui, dans ce champ, concernent les notions de « genre » et de « différence. » Ces notions ont été, et sont encore, au centre de débats féconds sur le plan épistémologique. C'est ici, selon moi, que l'histoire comparative constitue une approche indispensable.

Je commencerai par évoquer rapidement, en les simplifiant nécessairement, les principaux termes de la problématique du « genre » et aussi celle de « différence » qui y est souvent associée.³⁹ Je tenterai de montrer, dans un deuxième temps, que les défis et les problèmes soulevés à ce propos pourraient trouver une réponse partielle certes, mais cependant heuristique, lorsqu'on les situe dans une problématique d'histoire comparative.

Les thèses mises de l'avant en rapport avec les concepts de genre et de différence pourraient se résumer aussi:

1) L'histoire des femmes, dira-t-on, a eu tendance, à ses débuts, à poser des hypothèses trop globalisantes concernant l'oppression des femmes dans le cadre du système patriarcal. Même si ces hypothèses s'avéraient en grande partie fondées, parce qu'étayées par des analyses fiables sur le plan méthodologique, elles n'ont pas suffisamment tenu compte de la variété et de la spécificité des contextes et des différences liées à la condition des femmes dans l'espace et dans le temps. De fait, ces hypothèses, dira-t-on, souffriraient de ne pas être assez mises en contexte. Par contre, une histoire des genres qui

³⁹ Je voudrais m'excuser auprès de mes collègues historiennes spécialisées dans le champ de l'histoire des femmes, de présenter au sujet des notions de « genre » et de « différence » un bilan aussi succinct, et à la limite simplificateur, qui ne leur apprendra pas grand chose de nouveau. Ce bilan reste toutefois un préalable nécessaire pour justifier mes hypothèses sur l'histoire comparative.

chercherait à tenir compte de la diversité des rapports hommes/femmes, en sus du caractère construit de ces rapports, introduirait les nuances qui s'imposent.

2) La seconde critique adressée à l'histoire des femmes, telle qu'elle a été pratiquée à son origine par les tenants d'une histoire des genres, est que l'approche initiale ne tirait pas toutes les conclusions qui s'imposent à partir du constat que les rapports hommes/femmes ne sont pas une donnée naturelle, mais qu'ils sont construits.⁴⁰ Les théoriciennes de l'histoire des genres estimeront, en effet, qu'il faut aller plus loin en identifiant ces rapports comme construits non seulement sur le plan social, mais aussi symbolique. Ces rapports se trouvent donc à investir l'univers de la culture et du sens. En traitant de définitions et de représentations diversifiées de la féminité et de la masculinité, ces historiennes affirmeront que les rapports de genre s'inscrivent dans une problématique de type avant tout relationnelle. Ainsi, la définition de la féminité dans un espace-temps donné est intimement liée à celle de la masculinité (et vice-versa). Il en ressort qu'une histoire des femmes ne sera pleinement intelligible que mise en perspective avec une histoire des hommes.

Notons qu'à ce niveau, la perspective comparative n'est pas une voie parmi d'autres, mais elle devient, sans que toutefois cela ne soit mentionné explicitement, partie intégrante d'une approche relationnelle basée sur un raisonnement de type analogique. En effet, comment comprendre le rapport à l'autre en dehors d'une perspective comparative qui considère les deux pôles de ce rapport dans leur réciprocité?

3) Enfin la problématique à caractère relationnel sera porteuse, diront les historiennes du genre, d'une solution adéquate au problème de l'articulation de l'histoire des femmes à l'histoire générale ("mainstream history"). Même si les premières historiennes féministes avaient déjà traité de cette question à plusieurs reprises,⁴¹ elles ne semblaient pas lui avoir trouvé jusque là une solution pleinement satisfaisante. Le prix à payer, diront les historiennes du genre, est que l'histoire des femmes est apparue longtemps comme un champ isolé et les progrès tangibles réalisés, depuis trois décennies au moins, dans ce domaine ne lui ont pas encore valu de pénétrer suffisamment l'univers des synthèses historiques et des manuels d'histoire. Une histoire des genres allait pouvoir remédier en partie à ce problème.

L'histoire des genres a été amenée à théoriser encore plus sa pratique en la situant par rapport à une philosophie post-structuraliste et, de façon plus

40 Joan Kelly-Gadol fut l'une des premières à souligner le caractère heuristique de ce qu'elle définissait – dès 1976 – comme les « rapports sociaux de sexe, » cf. J. Kelly-Gadol, « The Social Relations of the Sexes. Methodological Implications of Women's History. » *Signs*, vol. 4, 1976, p. 809-823.

41 Voir à ce sujet le collectif sous la direction de Berenice Carroll, éd., *Liberating Women's History*, Chicago, University of Illinois Press, 1976.

générale, post-moderniste. À la tête de ce nouveau questionnement, on retrouve l'historienne Joan W. Scott.⁴² Se situant dans le sillage de la pensée de Michel Foucault et de la théorie post-structuraliste, Scott a poussé plus loin encore la réflexion liée à l'hypothèse de la construction sociale des genres. Elle mettra en relief le fait que ces rapports débordent la sphère des structures sociales et sont construits avant tout au niveau d'un univers symbolique. Un univers qui, dans la théorie foucauldienne, est basé fondamentalement sur un rapport de pouvoir où le discours social dominant parvient à s'imposer au détriment d'autres discours qu'il réduit au silence. Le discours sur la féminité et la masculinité, le langage dans lequel il se traduit et les représentations qui l'accompagnent n'auront réussi à s'imposer au cours de l'histoire que parce qu'ils sont parvenus à faire taire ou à marginaliser la parole des femmes, ainsi que l'univers culturel où s'inscrivent leur pensée et leur pratique. Le discours social sur la féminité et la masculinité étant un discours socialement construit, il est donc susceptible d'être à son tour déconstruit.

Mais, dans la perspective de Scott, cette déconstruction ne concerne pas seulement le discours social dominant, elle pointe aussi vers les discours marginalisés au sein desquels la déconstruction peut révéler des différences et même des discordances significatives. Ainsi, la voix des femmes et des hommes dans le passé apparaît, elle aussi, diversifiée et multiforme. Par exemple, les ouvrières élaborent un discours sur la féminité qui sera possiblement différent de celui des ouvriers, mais il y a aussi de fortes chances que ce discours ne soit pas non plus semblable à celui des femmes bourgeoises de l'époque. On peut reprendre un postulat semblable à propos des femmes de race blanche et celles

42 J. W. Scott, « Genre: une catégorie utile d'analyse historique, » dans *Une histoire des femmes est-elle possible?*, Paris, Éditions Rivages, 1984, p. 125-153. Voir aussi, de la même auteure: « Deconstructing Equality vs. Difference; or the Uses of Post-Structuralist Theory for Feminism, » *Feminist Studies*, vol. 14, no. 1, 1988, p. 33-50, et « The Campaign against Political Correctness: What's Really at Stake, » *Radical History Review*, vol. 54, 1992, p. 66. Pour une perspective d'ensemble des débats entourant les questions de « genre » et de « différence, » voir aussi: J. Flax, « Postmodernism and Gender Relations in Feminist Theory, » *Signs*, vol. 12, no. 4, été, 1987; G. Bock, « Women's History and Gender History: Aspects of an International Debate, » *Gender & History*, vol. 1, no. 1, Spring, 1989; E. Fox-Genevise, *Feminism Without Illusions*, Chapel Hill & London, University of North Carolina, 1991; J. Hoff, « The Pernicious Effects of Poststructuralism on Women's History, » *Chronicle of Higher Education*, vol. 20, Octobre, 1993; F. Iacovetta et M. Valverde, *Gender Conflicts*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, surtout l'introduction, p. XI à XXVII; K. Canning, « Feminist History after the Linguistic Historicizing Discourse and Experience, » *Signs*, vol. 19, 1994; J. Hoff, « Gender as a Postmodern Category of Paralysis, » *Women's History Review*, vol. 3, 1994; L. Nicholson, « Interpreting Gender, » *Signs*, vol. 20, 1994; L. Shapiro, éd., *Feminist Revision History*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers, 1994; J. Parr, « Gender History and Historical Practice, » *Canadian Historical Review*, vol. 76, no. 3, September, 1995; J. Sangster, « Beyond Dichotomies: Re-Assessing Gender History and Women's History in Canada, » *Left History*, vol. 3, no. 1, Spring/Summer, 1995.

de race noire, des hétérosexuelles et des homosexuelles, ou encore des immigrantes et des femmes des communautés nationales de souche.

Selon moi, la nouveauté de l'apport de Scott débouche, quoique de façon non explicite, sur une perspective où le recours à l'histoire comparée apparaît essentiel. En effet, les différences mentionnées plus haut et les significations dont elles sont porteuses ne pourraient être mises en évidence en dehors d'une perspective d'histoire comparée. Les discours ne peuvent apparaître différents l'un de l'autre que dans le cadre d'une approche qui les compare l'un à l'autre, non seulement dans le temps et dans l'espace, mais aussi en fonction de l'appartenance sociale des groupes qui les définissent. Ce constat, qui peut paraître à la limite tautologique, est cependant essentiel à la mise en évidence du caractère incontournable de la méthode comparative lorsque l'histoire des femmes se veut également une histoire des genres.

Est-ce à dire qu'avant que n'intervienne cette réflexion critique au sujet du genre et de la différence, l'histoire des femmes a évolué en dehors de toute comparaison avec celle des hommes? Une telle question appelle, selon moi, une réponse nuancée. C'est que, malgré le fait qu'une histoire en construction comme le fut l'histoire des femmes a pu difficilement éviter, dans une première phase, de fonctionner parfois en vase clos, elle n'a pas mis de temps à se réajuster et à s'articuler à l'histoire générale - qui était dans les faits une histoire des hommes.⁴³ Cependant, cette mise en rapport avec une histoire masculine s'est effectuée le plus souvent sur un mode comparatif à caractère implicite, un mode qui ne disait pas vraiment son nom.

Il faut dire également que la méthode comparative apparaît souvent comme terriblement exigeante. En fait, plusieurs historiennes et historiens continuent de penser, à tort, que la recherche comparée doit porter de façon aussi approfondie sur les deux pôles de la comparaison. Ceci, malgré le fait que la grande majorité des défenseurs de l'histoire comparative admettent que les références au pôle de comparaison identifié comme secondaire peuvent se baser sur les données fournies par l'historiographie existante; à condition bien sûr que ces données soient reconnues fiables. L'ensemble de ces éléments a fait en sorte que l'histoire des femmes a souvent fonctionné sur un mode comparatif, mais l'a fait de façon plutôt timide ou sporadique. En mettant l'accent sur une perspective relationnelle, une histoire des genres sera-t-elle en mesure de corriger le tir dans ce domaine? On est en droit de l'espérer.

Au terme de ce tour d'horizon rapide des perspectives et des enjeux liés aux notions de genre et de différence, on peut conclure sans hésitation à la pertinence de l'histoire comparative. Toutefois il s'agit là d'une conclusion qui ne se limite certainement pas à la seule histoire des femmes, mais qu'on pourrait

43 Le collectif publié sous la direction de B. Carroll qui aborde ce problème remonte déjà à 1976.

étendre à tous les champs de l'histoire. À l'heure où on reproche à notre discipline son éclatement en champs de spécialisations trop pointus, à l'heure où l'on assiste à la multiplication d'études à caractère local ou régional qui n'établissent pas assez souvent de liens entre elles et qui débouchent encore moins souvent sur des synthèses globales, l'histoire comparative permettrait d'établir les ponts qui s'imposent.

Est-ce à dire que les historiens et les historiennes ont constamment négligé cette forme d'histoire? Je répondrai à cette question par la négative. Les exemples d'histoire comparée, même s'ils ne foisonnent pas, sont loin d'être absents de notre horizon historiographique.⁴⁴ Mais voilà, en histoire des femmes comme ailleurs, l'histoire comparative ne dit pas toujours son nom. Elle est si peu identifiée comme telle qu'on pourrait affirmer qu'il s'agit presque d'une pratique silencieuse.

Ce silence n'est toutefois pas sans conséquences. Je constate qu'il ne nous amène pas à pousser assez loin la réflexion sur la théorie de notre pratique. Je m'inclus moi-même dans ce nous puisque j'ai eu recours assez fréquemment à l'analyse comparée (Québec/France et Québec/Ontario) dans mes recherches sur le discours politico-religieux au 19^e siècle, sur l'histoire de l'éducation des filles, ou encore sur le travail professionnel des femmes dans l'univers de la santé.⁴⁵ Bien des auteurs qui ont suivi la même voie, ne l'ont pas non plus explicité suffisamment. Il s'agit là d'une forme d'omission susceptible de freiner à la longue le potentiel heuristique de l'histoire comparative. J'ose espérer que ma présente intervention contribuera quelque peu à briser un tel silence et à le remplacer à l'avenir par un dialogue collectif fécond.

44 Parmi bien d'autres études qui recourent à la méthode de l'histoire comparative, je citerai, à titre d'exemple illustratif, les travaux de l'équipe de l'Institut inter-universitaire de recherche sur les populations (IREP), dirigée par l'historien Gérard Bouchard. Les comparaisons que l'on retrouve dans les publications de l'IREP portent surtout sur le Québec et la France, ainsi que sur le Québec et les États-Unis. Il en est de même du sous-projet de cette équipe qui, sous la direction de Ronald Rudin, a pour objectif une comparaison de type historiographique entre le Québec et l'Irlande. Rappelons également, à titre d'exemple, les travaux d'Alison Prentice et de Marta Danylewycz sur les institutrices en Ontario et au Québec, ceux de Chad Gaffield sur le réseau scolaire dans ces deux provinces, ou encore ceux de Paul Axelrod sur l'histoire de l'éducation supérieure au Canada et aux États-Unis.

45 Ces travaux ont été faits souvent en collaboration, soit avec des historiennes telles que Marta Danylewycz, Nicole Thivierge et Ruby Heap (éducation et travail des femmes), ou encore avec la sociologue Nicole Laurin (discours cléricaux sur le rapport famille/éducation/État).